

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

06.04.2017

L'an deux mille dix-sept et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU (Proc), Mmes GERARD (Proc.), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mmes AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH.

Absents excusés : Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)

D.C.M. 4.3

**Travaux chemin piétonnier
Avenant n° 1 Marché entreprise
COLAS.**

**Mme TOUZANNE (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. PIZZATO (Proc. M. AMOUROUX)
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)**

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de construire un chemin piétonnier le long de la RD 817 qui actuellement est en cours de réalisation.

La liaison entre ce piétonnier et l'avenue du 11 Novembre (centre du village) utilise une largeur insuffisante le long de la RD 62 A. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur Frayssines, Axe Ingénierie, qui a conçu le piétonnier d'étudier cette extension.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la solution étudiée et son chiffrage ainsi que le bilan définitif des plus-values et moins-values sur le chantier en cours.

Monsieur le Maire ajoute que la réalisation pourrait être confiée à l'entreprise COLAS, titulaire du marché du piétonnier avec un avenant dont le montant serait de **VINGT SEPT MILLE CENT VINGT HUIT EUROS TRENTE CENTS (27 128 € 30) HT** prenant en compte l'extension du piétonnier jusqu'à l'avenue du 11 Novembre, les plus-values et moins-values sur la chantier initial.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

.../...

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver l'avenant d'un montant de **VINGT SEPT MILLE CENT VINGT HUIT EUROS TRENTE CENTS (: 27 128 € 30) TTC** au marché conclu avec l'entreprise COLAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **19.04.2017**
Pour copie conforme

En Mairie, le 14 avril 2017

